



INFO - COVID-19, SANTÉ

NORT-SUR-ERDRE : OUVERTURE D'UN CENTRE PERMANENT DE VACCINATION, MARDI 20 AVRIL

Mardi 20 avril ouvrira un centre permanent de vaccination au complexe sportif Marie-Amélie Le Fur (complexe sportif du lycée public) situé rue Julie-Victoire Daubié (route d'Héric).

Mis en ligne le 13 avril 2021

Ouverture d'un centre permanent de vaccination

Mardi 20 avril ouvrira un centre permanent de vaccination au complexe sportif Marie-Amélie Le Fur (complexe sportif du lycée public) situé rue Julie-Victoire Daubié (route d'Héric). Ce centre restera ouvert jusqu'à la fin du mois de septembre.

Après accord de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de la Sous-Préfecture et comme annoncé dernièrement, la ville met en place un centre permanent de vaccination contre la Covid-19. Il sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, jusqu'à la fin du mois de septembre.

Prendre rendez-vous

Le centre de vaccination sera accessible uniquement sur rendez-vous, à prendre sur :

[Doctolib.fr](https://doctolib.fr) ou au 0806 000 344 (numéro départemental) à compter de ce mercredi 14 avril.

La date de la seconde injection vous sera communiquée en même temps que la prise de rendez-vous pour la première injection.

La liste complète des personnes éligibles à la vaccination (critère d'âge, personnes vulnérables atteintes de pathologies à très haut risque ou présentant des comorbidités) est consultable sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Doses vaccinales

Le vaccin administré sera le vaccin Moderna. La ville sera approvisionnée de 500 doses vaccinales par semaine. Un médecin sera en permanence présent sur le centre.

Le jour de votre rendez-vous, il conviendra de vous présenter avec :

- >> une pièce d'identité
- >> votre carte Vitale ou une attestation de droit
- >> votre ordonnance actuelle
- >> une prescription médicale pour les personnes atteintes de pathologies à très haut risque
- >> une attestation de déplacement si votre domicile est à plus de 10 km

De plus, il est recommandé de porter une tenue vestimentaire adaptée permettant de dégager facilement l'épaule où est administré le vaccin.

L'ouverture de ce centre a été possible grâce à la mobilisation des personnels soignants du secteur, sous l'autorité médicale du médecin coordinateur, le Docteur Thual.

La ville, quant à elle, est chargée de la partie organisationnelle du centre. Pour cela, une coordinatrice a été recrutée ainsi qu'une équipe de 4 agents administratifs qui assureront l'accueil, l'orientation du public, la saisie des informations administratives et procéderont à la remise des certificats de vaccination.



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

02 40 94 64 16

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

